

Brignais, le 18/05/2022

REGLEMENT DE LA TOMBOLA GRATUITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU GARON

FETE DU VELO - SAMEDI 21 MAI 2022

ARTICLE 1

La Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) dont le siège est situé 262 rue Barthélémy Thimonnier – 69530 BRIGNAIS (ci-après dénommée l'Organisateur), organise une tombola à l'occasion de sa Fête du Vélo le samedi 21 mai 2022 – de 12h00 à 16h30. A l'issue de la collecte des coupons de participation, un tirage au sort aura lieu le samedi 21 mai 2022 à 16h30. Celui-ci sera effectué par Françoise Gauquelin, Présidente de la Communauté de Communes, ou par toute personne désignée par elle en cas d'empêchement.

Communauté de Communes de la Vallée du Garon

Parc d'activités de Sacuny 262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72 contact@cc-valleedugaron.fr

ARTICLE 2

Le Jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure et résidant en France métropolitaine, à l'exception des employés de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon récoltant les coupons et de la famille directe de ceux-ci (ascendants, descendants, conjoints).

En raison des spécificités du jeu, les participants ne peuvent y participer qu'au moyen d'une présence physique à la fête du Vélo située au parc de Rochilly et en se présentant à l'urne « unique » située sur le stand de la CCVG.

Pour participer il est nécessaire de remplir un seul bon de tombola par famille.

Les billets de tombola seront distribués gratuitement et sans obligation d'achat, dans la limite de 500 exemplaires.

Les participants ne peuvent obtenir qu'un seul billet de tombola par famille. Ils ne pourront pas jouer plusieurs fois.

Tout billet en double exemplaire retiré de l'urne sera considéré comme nul.

ARTICLE 3

A l'issue de la collecte des coupons, il sera procédé au tirage au sort des billets de tombola dans l'ordre de la liste des lots présente dans ce règlement.

ARTICLE 4

Liste des lots à gagner :

- Lot 1: un VTC ELEC ROCK MACHINE CROSSRIDE INT E400B TOURING d'une valeur 2 899 € TTC / Prix magazin (à retirer à compter du 24/05/2022 chez Culture Vélo Lyon Ouest, 38 route de Brignais à Chaponost)
- Lots 2 et 3 : un casque adulte
- Lots 4 et 5 : un casque junior
- Lots 6 et 7 : un antivol
- Lots 8 à 11 : une paire de gants junior
- Lots 12 à 16 : un bidon à eau junior
- Lots 17 à 26 : un bidon à eau Culture vélo
- Lots 27 à 30 : une casquette Harley Davidson

ARTICLE 5

Il sera tiré au sort 30 coupons gagnants et 5 coupons supplémentaires dans le cas où les lots ne seraient pas retirés par les gagnants.

Les gagnants seront avertis au moment du tirage au sort le samedi 21 mai à 16h30 ou par email dans la semaine suivant le tirage au sort.

Dans un délai de 10 jours suivant la date de cet avertissement, les gagnants devront venir retirer le lot au siège de la CCVG (adresse mentionnée à l'article 1).

En cas d'absence de non retrait du lot, le gagnant sera considéré comme défaillant. Le lot du défaillant sera alors attribué au premier gagnant de la liste des gagnants supplémentaires et ainsi de suite.

ARTICLE 6

Les participants pourront consulter gratuitement une copie du règlement du jeu en sur le stand de la CCVG le samedi 21 mai 2022 à l'occasion de la Fête du Vélo.

Le présent règlement est consultable sur le site internet de la CCVG à l'adresse suivante : https://www.ccvalleedugaron.com/fete-du-velo-le-21-mai/ Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

ARTICLE 7

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, de proroger ou d'annuler purement et simplement la tombola en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée.

ARTICLE 8

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les participants peuvent à tout moment accéder aux informations personnelles les concernant qu'ils ont communiquées à l'Organisateur, et/ou en demander la rectification, le complément, la clarification, la mise à jour ou la suppression par e-mail (mobilité@cc-valleedugaron.fr) ou par simple lettre adressée à l'adresse postale de la CCVG mentionnée à l'article 1. Ils peuvent exercer leur droit d'opposition à l'utilisation des données recueillies dans les mêmes conditions, étant précisé que les informations personnelles des participants ne seront pas transmises à des tiers.

ARTICLE 9

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses annexes éventuelles.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leur contre-valeur en argent, ni à échange à la demande des gagnants.

La participation au Jeu est entièrement libre et gratuite, et nécessite une présence physique lors de la Fête du Vélo du samedi 21 mai 2022.